

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 09 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	20 déc. 2024	
Commentaires : 3 éducatrices sur 9 ont leur certificat d'EPE. La lacune sera corrigée lorsqu'au moins 2 des 3 éducatrices auront terminé leur formation en décembre 2024.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.</li> <li>- Le ratio est respecté lors de la visite.</li> <li>- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.</li> <li>- À la suite de la vérification de 15 dossiers des membres du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.</li> <li>- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.</li> <li>- Observations:</li> <li>2-3 ans : Jeux libres et la sieste. Pendant les jeux libres les enfants s'amuse avec la cuisinette, les insectes et à faire des dessins.</li> <li>3-4 ans : Pendant la visite les enfants font la sieste.</li> <li>Nourrissons : La sieste a été observée lors de la visite.</li> <li>- Discussions avec l'exploitante concernant la formation.</li> </ul>

original signé par  
Mona Martin

Le 09 septembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Claudine Bérubé

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2024

---

Date